

GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026

Obligation de droit français offrant une protection de l'intégralité du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance, et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.



L'obligation est émise par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽²⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type taux.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement : 12 ans** (à partir de la Date d'Émission⁽³⁾ et en l'absence de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si l'obligation est revendue avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou, selon le cas, avant la Date de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur⁽³⁾.
- **Période de commercialisation** : du 20 avril 2026 au 30 juillet 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.** La présente brochure décrit les caractéristiques de GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels cette obligation est proposée. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR0014017S43**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (offre adressée à des investisseurs qualifiés). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽³⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 5).

En quelques mots

La GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026 est une obligation qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Un remboursement de l'intégralité du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance des 12 ans, ou en cas de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur.
- Une possibilité de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur⁽²⁾, activable aux Dates de Remboursement Anticipé⁽³⁾, de l'année 1 à 11.
- Le versement, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾ d'un gain de 4,55 % majoré de 1,00 % soit un gain de 5,55 % par année écoulée depuis la Date d'Émission.
- Le versement, à la Date d'Échéance⁽³⁾ d'un gain final de 54,60 %, soit un gain de 4,55 % par année écoulée depuis la Date d'Émission.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale de GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026, soit 1 000 EUR. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur cette obligation s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale en cas de sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur. Dans cette brochure, les Taux de Rendement Annuel (TRA) bruts sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 EUR le 30 juillet 2026 jusqu'à la Date d'Échéance le 30 juillet 2038 ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 30 juillet 2026 et/ou de vente de l'obligation avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques de GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels cette obligation est proposée. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Natixis SA s'est engagée pour soutenir la Société Protectrice des Animaux (SPA) à travers un don versé à hauteur de 0,10 % de la valeur nominale des titres de créance GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026 placés à l'issue de la période de commercialisation.

Ce produit n'ouvre droit à aucun avantage fiscal pour le client en relation avec le don ; seule Natixis SA effectue un don, étant entendu que celui-ci n'ouvrira pas non plus à un avantage fiscal.

Il n'existe aucun lien entre Natixis Structured Issuance (l'Émetteur) d'une part et la Société Protectrice des Animaux (<https://www.la-spa.fr/>) d'autre part.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ L'exercice du droit de Remboursement anticipé sera notifié par l'Émetteur au moins 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé correspondante.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 5).



Avantages / Inconvénients



▶ Avantages

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 11, l'Obligation peut être remboursée par anticipation, si l'Émetteur le décide. L'investisseur bénéficie alors, à la Date de Remboursement Anticipé correspondante⁽¹⁾, de son Capital Initial majoré d'un gain de 5,55 %⁽²⁾ par année écoulée (soit un TRA brut maximum de 5,55 %⁽³⁾).
- À l'échéance des 12 ans, si l'Obligation n'a pas été remboursée par anticipation par l'Émetteur, l'investisseur bénéficie de l'intégralité de son Capital Initial majoré d'un gain de 4,55 %⁽²⁾ par année écoulée, soit un gain total de 54,60 %⁽²⁾ (correspondant à un TRA brut de 3,69 %⁽³⁾).



▶ Inconvénients

- La revente de l'Obligation sur le marché secondaire avant l'échéance du 30 juillet 2038 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'Obligation est revendue avant la Date d'Échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori et pouvant être totale. Le remboursement de l'intégralité du Capital Initial ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé l'Obligation jusqu'à l'échéance.
- L'Obligation comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit décidé par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles pourrait être moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé de l'Obligation sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 11 ans en cas de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur, ou 12 ans (à partir de la Date d'Émission⁽¹⁾).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

▶ Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes »). GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026 est notamment exposée aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des obligations. En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdites obligations. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la variation des niveaux de taux d'intérêts** : la valeur des obligations dont les coupons et/ou les montants de remboursement sont fixes et à plus forte raison les obligations à coupon zéro est susceptible d'être affectée en cas de hausse des taux d'intérêt. La valeur de marché des obligations diminuerait alors jusqu'à ce que le rendement de ces obligations soit approximativement égal au taux d'intérêt de marché. L'impact des variations des taux est plus important lorsque la variation affecte les taux d'intérêt correspondant à la maturité des obligations concernées que lorsqu'elle affecte les taux d'intérêt à plus court terme.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Remboursement Anticipé décidé par l'Émetteur** : les conditions de marché prévalant au moment du remboursement anticipé des obligations pourraient ne pas être similaires à celles qui prévalaient au moment où l'investissement dans les obligations a été réalisé. Les investisseurs pourraient donc se trouver dans l'incapacité de réinvestir le montant de remboursement anticipé dans des instruments ayant une maturité initiale égale à celles des obligations à un taux de rendement comparable.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 5).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

► Remboursement⁽¹⁾ anticipé, sur décision de l'Émetteur, possible à partir de la 1^{re} année :

De l'année 1 à 11, l'Émetteur a la possibilité de rembourser par anticipation l'Obligation⁽²⁾.

Dans ce cas, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽³⁾ correspondante :

son Capital Initial
majoré d'un gain de 4,55 % par année écoulée + 1,00 % par année écoulée
soit 5,55 % par année

Gain versé⁽¹⁾ en cas de remboursement anticipé et Taux de Rendement Annualisé brut⁽⁴⁾ par année de remboursement :

| Remboursement anticipé possible | Dates de Remboursement Anticipé correspondantes ⁽³⁾ | Gain versé en complément du Capital Initial | TRA brut ⁽⁴⁾ | TRA net ⁽⁵⁾ |
|---------------------------------|--|---|-------------------------|------------------------|
| Année 1 | 30 juillet 2027 | (4,55 % + 1,00 %) x 1 année = 5,55 % | 5,55 % | 4,49 % |
| Année 2 | 30 juillet 2028 | (4,55 % + 1,00 %) x 2 années = 11,10 % | 5,40 % | 4,34 % |
| Année 3 | 29 juillet 2029 | (4,55 % + 1,00 %) x 3 années = 16,65 % | 5,27 % | 4,21 % |
| Année 4 | 30 juillet 2030 | (4,55 % + 1,00 %) x 4 années = 22,20 % | 5,14 % | 4,08 % |
| Année 5 | 30 juillet 2031 | (4,55 % + 1,00 %) x 5 années = 27,75 % | 5,02 % | 3,97 % |
| Année 6 | 30 juillet 2032 | (4,55 % + 1,00 %) x 6 années = 33,30 % | 4,90 % | 3,85 % |
| Année 7 | 29 juillet 2033 | (4,55 % + 1,00 %) x 7 années = 38,85 % | 4,80 % | 3,75 % |
| Année 8 | 31 juillet 2034 | (4,55 % + 1,00 %) x 8 années = 44,40 % | 4,69 % | 3,65 % |
| Année 9 | 30 juillet 2035 | (4,55 % + 1,00 %) x 9 années = 49,95 % | 4,60 % | 3,56 % |
| Année 10 | 30 juillet 2036 | (4,55 % + 1,00 %) x 10 années = 55,50 % | 4,51 % | 3,46 % |
| Année 11 | 30 juillet 2037 | (4,55 % + 1,00 %) x 11 années = 61,05 % | 4,42 % | 3,38 % |

► Remboursement⁽¹⁾ à l'échéance de la 12^e année (en l'absence de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur) :

Si l'Obligation n'est pas remboursée par anticipation par l'Émetteur, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la Date d'Échéance, le 30 juillet 2038 :

son Capital Initial augmenté d'un gain de 54,60 %
correspondant à 4,55 % par année écoulée
soit un remboursement à hauteur de 154,60 % du Capital Initial
(soit un TRA brut⁽⁴⁾ de 3,69 %)
(soit un TRA net⁽⁵⁾ de 2,66 %)

⁽¹⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation due l'obligation jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement final ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

⁽²⁾ L'exercice du droit de Remboursement anticipé sera notifié par l'Émetteur au moins 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé correspondante.

⁽³⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 5).

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁵⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Caractéristiques principales

| | |
|---|---|
| Code ISIN | FR0014017S43 |
| Forme juridique | Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie, émise sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). |
| Émetteur | Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital). |
| Garant | Natixis (S&P : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. |
| Garantie en capital | Garantie en capital à hauteur de 100 % à l'échéance et en cas de remboursement anticipé décidé par l'Émetteur. Risque de perte en capital non mesurable en cours de vie en cas de revente à l'initiative de l'investisseur. |
| Devise | EUR (€) |
| Période de commercialisation | Du 20 avril 2026 au 30 juillet 2026. La période de commercialisation peut être close à tout moment. |
| Montant d'Émission | 30 000 000 EUR |
| Valeur nominale | 1 000 EUR |
| Prix d'Émission | 100 % de la Valeur Nominale |
| Durée d'investissement conseillée | 12 ans (en l'absence d'un remboursement anticipé décidé par l'Émetteur) |
| Date d'Émission | 30 juillet 2026 |
| Dates de Remboursement Anticipé décidé par l'Émetteur | 30 juillet 2027 ; 30 juillet 2028 ; 29 juillet 2029 ; 30 juillet 2030 ; 30 juillet 2031 ; 30 juillet 2032 ; 29 juillet 2033 ; 31 juillet 2034 ; 30 juillet 2035 ; 30 juillet 2036 ; 30 juillet 2037. |
| Notification de Remboursement anticipé décidé par l'Émetteur | Notification du Remboursement anticipé décidé par l'Émetteur au moins 5 jours ouvrés avant la Date de Remboursement Anticipé correspondante. |
| Date d'Échéance | 30 juillet 2038 |
| Commission de distribution | La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,40% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. La commission sera versée au distributeur à l'issue de la période de commercialisation et/ou prendra la forme d'une réduction du prix de cession des titres au distributeur. Le prix d'offre du titre de créance inclut la commission de distribution. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande. |
| Publication de la valorisation | Publication du cours tous les jours et mise à la disposition du public en permanence sur le site internet equityderivatives.natixis.com et sur les pages d'information financière de Bloomberg, SIX Telekurs, Reuters et Fininfo. |
| Périodicité de la valorisation | Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. |
| Double valorisation | Une double valorisation est établie par FIS Capital Market sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis. |
| Marché secondaire | Natixis pourra fournir un prix indicatif des obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %. |
| Agent de Calcul | Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt. |
| Règlement/Livraison | Euroclear France |
| Place de cotation | Euronext Paris |
| Éligibilité | Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. |

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication d'un prospectus (offre adressée à des investisseurs qualifiés). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent **GWS Taux Fixe Callable Juillet 2026**.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation de l'obligation jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur l'obligation, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des obligations sur le marché réglementé de Euronext Paris. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente de l'obligation décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à cette obligation peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CETTE OBLIGATION.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des obligations sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans cette obligation. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les obligations visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien-fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 28 juillet 2026 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé de Euronext Paris. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet de Natixis https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH, et de l'AMF (www.amf-france.org) et est disponible auprès de Natixis 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de Euronext Paris (www.euronext.com) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014017S43/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les obligations offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 6 339 247 192 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Date de rédaction de la brochure : 8 avril 2026